

LE COMITÉ SOCIAL DANS LA FONCTION PUBLIQUE D'ETAT

INTÉGRER LE FONCTIONNEMENT ET LES COMPÉTENCES DU COMITÉ SOCIAL D'ADMINISTRATION (CSA)

PROGRAMME DE LA FORMATION

La loi de transformation de la Fonction publique modifie les modalités de participation des fonctionnaires à la mise en œuvre de l'action publique notamment par une modification de la composition et un repositionnement des IRP : la mise en place des CSA dans la FPE. Les compétences et les règles de fonctionnement sont profondément modifiées

LES DIFFÉRENTS NIVEAUX DES CSA

- › Les CSA ministériels et déconcentrés
 - les CSA centraux et de proximité
 - les CSA déconcentrés et des établissements publics

Echange sur les relations entre chaque CSA et les compétences à l'égard des agents

- › La création du CSA et des formations spécialisées : création, attribution des sièges
- Cas pratique sur la détermination des sièges

LA COMPOSITION DE LA FORMATION SPÉCIALISÉE

- › Création de la formation spécialisée et de la formation spécialisée complémentaire
- › Les membres de la formation spécialisée

Ateliers sur la désignation des membres du CSA et sur la désignation des membres de la formation spécialisée

LE FONCTIONNEMENT DU CSA ET DE LA FORMATION SPÉCIALISÉE

- › Les membres
 - le secrétaire, le secrétaire adjoint, le secrétaire administratif
 - le Président
- › Les documents : le règlement intérieur, le procès-verbal, l'ordre du jour
- › La convocation : les délais, l'absence de quorum
- › La procédure de tenue des réunions exceptionnelles
 - en cas d'accident/maladie professionnelles - de risque grave et avéré - de danger grave et imminent

Quiz sur les différentes procédures

Cas pratique sur la rédaction d'un règlement intérieur

LES COMPÉTENCES DU CSA

- › Les compétences pour avis : lignes directrices, Rapport Social Unique, projets soumis à négociation collective
- › Les compétences pour information : télétravail, apprentissage, égalité professionnelle, bilans annuels

Echange sur les bilans et débats sur leur portée

LES COMPÉTENCES DE LA FORMATION SPÉCIALISÉE

- › La compétence pour avis
 - La déconnexion et les projets importants
 - Le maintien dans l'emploi
- › La compétence en matière de prévention
 - Les documents utiles à l'appui de la prévention
 - La mise en œuvre des attributions en matière de prévention
- › La compétence en matière d'enquête
 - L'enquête en cas d'accident ou de maladie
 - Le constat d'une cause de danger grave et imminent
 - Le risque grave et avéré

Quiz sur les compétences de la formation spécialisée

Cas pratique : étudier les arguments en faveur d'un risque grave et imminent

L'ARTICULATION DES COMPÉTENCES DU CSA ET DE LA FORMATION SPÉCIALISÉE

- › La notion d'attributions relevant du CSA et de la formation spécialisée
- › La substitution de l'avis du CSA à celui de la formation spécialisée

LES DROITS SYNDICAUX LIÉS AU CSA ET À LA FORMATION SPÉCIALISÉE

- › La détermination du crédit de temps syndical
- › Le droit à formation des élus
- › La gestion des décharges et autorisations d'absence

Cas pratique : comptabilisation du crédit temps syndical et la liste nominative bénéficiaires

OBJECTIFS

- Gérer l'attribution des compétences des différents niveaux de CSA (centraux, de proximité, de réseau) et de la formation spécialisée.
- Organiser les réunions du CSA.
- Rédiger les documents de fonctionnement et d'organisation des instances.
- Gérer les droits des élus.

LES PLUS DE CETTE FORMATION

- Une formation pratique dans le cadre de la mise en place des Comités Sociaux d'Administration
- Une approche concrète, ancrée dans l'actualité de la fonction publique d'Etat
- La rédaction de documents utiles à la création et à la gestion des instances

PUBLIC ET PRÉREQUIS

Cadres de la DRH, agent chargés de la gestion des instances du dialogue social, élus du CSE

MOYENS PÉDAGOGIQUES, TECHNIQUES, ENCADREMENT

Un questionnaire sur les attentes des participants est adressé 15 jours avant le début de la formation. Les méthodes pédagogiques incluent des apports théoriques et pratiques, un travail sur des cas concrets et des exemples d'application. Un support pédagogique est remis à chaque participant, et un accès personnel en ligne permet d'accéder à des e-ressources à l'issue de la formation. Nos consultants sont sélectionnés pour leur expertise métier, leurs compétences pédagogiques et leurs expériences professionnelles.

SUIVI ET ÉVALUATION

Feuille d'émergence et attestation de fin de formation
Évaluation à chaud et à froid

TARIFS

925 € HT - Réf : VRH-CSOE

Validité : 30 juin 2024

PROCHAINES SESSIONS

Formation à distance :
le 24 mai 2024

